



AD 2024-578

**ARRETE RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DU  
DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA  
PROMOTION DE L'AVENUE VERTE PARIS-LONDRES®**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 n° 2021-CD-9-6419.1 concernant les délégations de pouvoirs consenties par le Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu les statuts de l'association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue verte Paris-Londres®,

Vu l'adhésion du Département à l'association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue verte Paris-Londres® par délibération du Conseil général n° 2008-CG-2-1538.1 en date du 20 juin 2008 portant sur l'adoption des statuts de l'association de l'Avenue verte London-Paris,

Considérant la volonté du Département de valoriser sa politique en faveur des circulations douces,

Considérant la volonté du Département de poursuivre ses engagements auprès de l'association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue verte Paris-Londres®, en qualité de membre.

**Article 1<sup>er</sup>. Renouvellement d'adhésion**

Par le présent arrêté, le Président du Conseil départemental renouvelle son adhésion à l'association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue verte Paris-Londres® pour l'année 2024.

**Article 2. Montant de la cotisation**

Le montant de la cotisation s'élève à 5 000 € pour l'année 2024.

Cette cotisation est imputée au chapitre 11 article 6281 du budget du Conseil départemental.

**Article 3. Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues par les articles L. 3131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

#### Article 4. Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Bulletin officiel du Département des Yvelines ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le même délai.

#### Article 5. Exécution

Monsieur Yves CABANA, directeur général des services du Département et Monsieur Eric DELAFOY, directeur de la Culture, du Tourisme et du Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le 20 AOUT 2024



Pierre BÉDIER

Président du Conseil départemental des Yvelines

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

renouvellement de l'adhésion du département à l'association pour le développement et la promotion de l'avenue verte Paris Londres

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** AD2024-578 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-227806460-20240820-AD2024-578-AR

---

**Date de décision :** 20/08/2024

**Acte transmis par :** Caroline GALEA

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.4. Aménagement du territoire

# Acte à classer

AD2024-578

**1** En préparation      **2** En attente retour  
Préfecture      **3** > AR reçu <      **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-09-04T17-39-17.00 ( MI255287486 )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20240820-AD2024-578-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : renouvellement de l'adhésion du département à l'association  
pour le développement et la promotion de l'avenue verte  
Paris Londres  
Date de décision : 20/08/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes  
8.4. Aménagement du territoire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [AD 2024-578 avenue verte Paris  
Londres.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/09/24 à 17:39

Par [GALEA Caroline](#)

Transmis

Date 04/09/24 à 17:39

Par [GALEA Caroline](#)

Accusé de réception

Date 04/09/24 à 18:21